



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Terre Marine, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel – LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel – ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan- FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul - QUEMERE Marcel – JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves - VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – CANTIE René.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Christiane JAFFEZIC à Nelly DROAL
- Peggy LANCIEN à Yolande BENARD

Date de convocation : 16 mars 2012

Madame Yolande BENARD est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....26

Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

QUESTIONS ORALES

1 – Question de Madame BENARD

Madame BENARD demande si la Municipalité a l'intention d'acquérir un terrain dans l'impasse Saint-Marc. Elle a été informée qu'une proposition a été faite aux riverains de cette impasse d'effectuer des travaux de voirie en échange de leur accord à cette cession. Elle s'interroge donc sur la prise en compte de l'avis du Conseil Municipal.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Monsieur LE THOER demande, si pour les antennes situées sur les châteaux d'eau de Trégunc et Trévignon, les ondes ont un impact sur la population et si les opérateurs sont assurés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

Monsieur LE THOER demande à ce que soient apportées des modifications sur le compte rendu de la séance du 27 février, à savoir :

Page 5 : « Monsieur LE THOER constate une augmentation de 500 € en 10 ans et non en 3 ans.

Page 9 : « Monsieur LE THOER a pu constater sur place que l'emplacement de la maison se trouve sur le chemin et le panneau n'est pas affiché à la limite de la propriété.

Le compte rendu de la séance du 27 février est approuvé à l'unanimité suite aux modifications apportées.

1 – COMPTES DE GESTION 2011

1.1– COMPTES DE GESTION 2011 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION (23/03/01)

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget général pour l'année 2011 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2011 en ce qui concerne le budget général.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

1.2 – COMPTES DE GESTION 2011 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION (23/03/02)

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget de l'assainissement pour l'année 2011 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2011 en ce qui concerne le budget général.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

1.3 – COMPTES DE GESTION 2011 – BUDGET DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION (23/03/03)

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget du port de Trévignon pour l'année 2011 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2011 en ce qui concerne le budget général.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

1.4 – COMPTES DE GESTION 2011 – BUDGET DU PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION (23/03/04)

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion du receveur du budget du port de Pouldohan/Pors Breign pour l'année 2011 qui mettent en évidence des résultats similaires aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve sans observation, ni réserve les comptes de gestion du Receveur pour l'année 2011 en ce qui concerne le budget général.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

2.1 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION (23/03/05)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le compte administratif 2011 du budget général qui est arrêté de la manière suivante:

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 995 078,44 €
Recettes :	6 792 211,79 €
Soit un excédent de 1 797 133,35 €	

Section d'investissement :

Dépenses :	2 129 158,07 €
Recettes :	2 649 065,13 €
Soit un excédent de 519 907,06 €	

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la Présidence à Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire et ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2011 du budget principal de la ville.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

COMPTE RENDU

Monsieur NAVINER s'interroge sur le montant de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux. Il était inscrit 32 000 € et le réalisé est nul.

Monsieur Le Maire lui indique que la subvention relative à l'équipement numérique de l'école Marc Bourhis, sera perçue en 2012, à un montant moindre que celui inscrit puisque les travaux ont été moins onéreux que prévus.

Madame BENARD s'interroge sur les coûts liés au transfert du terrain de boules puisque les travaux n'ont pas été réalisés.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une dépense relative au déplacement du terrain de Boule Roule. Le déplacement des terrains de pétanque interviendra avant l'été entre le terrain de football et les tennis.

2.2 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION (23/03/06)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement qui est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	127 577,60 €
Recettes :	424 240,74 €
Soit un excédent de 296 663,14 €	

Section d'investissement :

Dépenses :	342 988,92 €
Recettes :	379 640,27 €
Soit un excédent de 36 651,35 €	

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la Présidence à Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire et ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2011 du budget du service de l'assainissement.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

2.3 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION (23/03/07)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2011 du budget annexe du Port de Trévignon qui est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	56 847,50 €
Recettes :	60 143,12 €

Soit un excédent de 3 295,62 €

Section d'investissement :

Dépenses : 45 626,28 €

Recettes : 28 296,26 €

Soit un déficit de 17 330,02 €

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la Présidence à Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire et ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2011 du budget du port de Trévignon.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

2.4 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION (23/03/08)

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2011 du budget annexe du Port de Pouldohan/Pors-Breign qui est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 44 165,42 €

Recettes : 42 617,68 €

Soit un déficit de 1 547,74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 17 602,20 €

Recettes : 22 951,72 €

Soit un excédent de 5 349,52 €

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la Présidence à Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire et ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix, adopte le compte administratif 2011 du budget de Pouldohan / Pors Breign.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire précise que le budget primitif s'est déroulé conformément aux prévisions que l'excédent va servir d'autofinancement pour 2012.

Le budget de l'assainissement est excédentaire en investissement. Cette situation pourrait justifier une nouvelle baisse de la redevance d'assainissement si des travaux importants ne sont pas envisagés.

Pour le port de Trévignon, il y a une inquiétude sur le déficit d'investissement qui pourrait entraîner des augmentations importantes.

Pour le port de Pouldohan, on arrive tout juste à l'équilibre en fonctionnement.

Chaque investissement entraîne par le biais des amortissements des dépenses supplémentaires en fonctionnement.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE 2011

3.1 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION (23/03/09)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption du compte administratif, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 797 133,35 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R 1068.
- un excédent d'investissement de 519 907,06 € qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2011 pour le budget principal.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

3.2 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION (23/03/10)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2011, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- un excédent d'exploitation de 296 663,14 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068.
- un excédent d'investissement de 36 651,35 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2011 pour le budget de l'assainissement.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

3.3 - PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION (23/03/11)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption des comptes administratifs 2011, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- un excédent d'exploitation de 3 295,62 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'exploitation à l'article R002.
- un déficit d'investissement de 17 330,02 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section d'investissement à l'article D001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2011 pour le budget du port de Trévignon.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

3.4 - PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION (23/03/12)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que suite à l'adoption des comptes administratifs de l'année 2011, il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

- un déficit d'exploitation de 1 547,74 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002
- un excédent d'investissement de 5 349,52 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les affectations de résultats 2011 pour le budget du port de Pouldohan/Pors Breign.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DELIBERATION (23/03/13)

Monsieur Le Maire indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux à leur niveau actuel.

	Taux 2012
- Taxe d'habitation	13,43
- Taxe sur le foncier bâti	17,36
- Taxe sur le foncier non bâti	51,85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les taux d'imposition présentés ci-dessus.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire fait remarquer que les taux n'ont pas varié depuis quatre ans.

5 – MONTANT DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION (23/03/14)

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de maintenir le montant de la part communale de la redevance d'assainissement à 0,50 €/HT par m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte la proposition.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

6.1 – ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

6.1.1 – MJC

DELIBERATION (23/03/15)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le montant des subventions à verser à la Maison des Jeunes et de la Culture « Le Sterenn » au titre de l'année 2012 :

- Subvention de fonctionnement : 280 000,00 €
- Programmation culturelle : 30 386,00 €

Conformément à la convention de partenariat, ces montants seront ajustés en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (ICPH base 100 en 2005). Le reversement de la partie des subventions touchées au titre du contrat Enfance Jeunesse pour les activités gérées par le MJC est également prévu ainsi qu'une participation à la même hauteur que celle de l'Etat pour le contrat Educatif Local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions ci-dessus à la MJC.

6.1.2 – LES PETITS MOUSSAILLONS

DELIBERATION (23/03/16)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention de 46 200 € au profit de l'association "les Petits Moussaillons" conformément aux termes de la convention du 23 juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

6.2 – AUTRES ASSOCIATIONS

6.2.1 – ASSOCIATIONS

DELIBERATION (23/03/17)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente les propositions d'attributions de concours aux associations telles qu'elles ont été arrêtées par les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions telles qu'elles figurent ci-dessous :

VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

Nature de l'association	Nom de l'association	Propositions 2012
<u>Patriotique</u>	F.N.A.C.A	155,00 €
	Médaillés militaires	155,00 €
		465,00 €
<u>Environnement</u>	S.E.P.N.B Bretagne Vivante	400,00 €
		400,00 €
<u>Artistique et culturelle</u>	Océanis	385,00 €
	Les Amis du Patrimoine	770,00 €
		1 155,00 €
<u>Educatives et culturelles</u>	Amicale Laïque du Bourg	1 070,00 €
	Amicale Laïque de St Philibert*	1700€ + 800,00€
	Kuzul Skoazel-Comité de soutien Diwan	1 070,00 €
	DDEN Concarneau	155,00 €
	Ass.Tréguoise Maquettistes de Bateaux	600,00 €
		5 395,00 €
<u>Solidarité</u>	ADAPEI	230,00 €
	Foyer des Men Zao	500,00 €
	Amicale des Donneurs de Sang	230,00 €
	Sté Nal de Sauvetage en Mer	1 830,00 €
	Restaurant du Cœur	765,00 €
	Mutilés et accidentés du Travail	155,00 €
	Croix Rouge Française Concarneau	305,00 €
	Ma nounou et moi	900,00 €
	Maison de retraite de Concarneau	
		4 915,00 €
<u>Sportives et comité des Fêtes</u>	Trégunc Tennis Club	1 291,09 €
	Ass. Cycliste Tréguoise	2221,41€ + 1100,00€
	Union Sportive Trégunc	4 104,96 €
	Comité Trophée Aven Moros	155,00 €
	Ass. Skol Gouren	1 060,93 €
	Trégunc Badminton Club	1 022,03 €
	Trégunc Voiles	804,13 €
	Trégunc Aviron**	- €
	Comité des Fêtes de St Philibert	2600,00€ + 1450,00€
	AL Judo	1 672,53 €
	Club de Pétanque	155,00 €
	Trégunc Cyclo Club	155,00 €
	Tréfoolo	155,00 €
	Club de plongée de Cornouaille**	- €
		17 947,08 €
<u>Institutionnelles</u>	Amicale du Personnel Communal	20 280,00 €
	IDES (0,57€ X 6799 habitants*)	3 875,43 €
	24 155,43 €	
		54 277,51 €

6.2.2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE

DELIBERATION (23/03/18)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que la délégation locale de la Croix Rouge de Concarneau projette d'acquérir un véhicule de premier secours afin d'améliorer ses conditions d'interventions.

Ses activités sont orientées autour de 3 axes : le secourisme (9 postes de secours à Trégunc en 2011), la formation (2 stages de 1^{er} secours organisés à Trégunc et un recyclage en 2011) et l'action sociale.

Le coût de ce véhicule aménagé s'élève à 80 600,00 €.

La Croix Rouge sollicite l'aide de la commune de Trégunc à hauteur de 1 500,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de la Croix Rouge.

6.2.3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A TREGUNC VOILES

DELIBERATION (23/03/19)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que Trégunc Voiles propose à ses adhérents des initiations de voile sur plusieurs types de supports (planche, optimist, catamarans...). La moitié de ses adhérents sont des adolescents de Trégunc. L'organisation de ces activités impose la présence de bateaux de sécurité à moteur. Les moteurs utilisés actuellement ont plus de 15 ans et sont défectueux. Afin de pouvoir continuer son activité, l'association est dans l'obligation de changer ses 2 moteurs pour un coût de 4 920,00€.

Le Conseil Général ne finançant que l'acquisition de bateaux de sécurité, Trégunc Voiles sollicite donc l'aide de la commune pour l'achat de ces deux moteurs.

(pour information, l'association n'a que 1 300,00 € de fonds propres qui lui permet avec les cotisations des adhérents d'organiser son activité. Elle n'a pas la possibilité d'investir dans l'achat des moteurs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 4 920 € au profit de TREGUNC VOILES.

6.2.4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A TREGUNC AVIRON

DELIBERATION (23/03/20)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que le club d'aviron de Trégunc voit son effectif de jeunes en progression. Afin de les fidéliser, Trégunc Aviron souhaite inscrire en compétition un équipage de double dans la catégorie « junior ». Pour cela le club doit investir dans l'acquisition d'un bateau d'une valeur de 5 400,00€

Le club ne peut investir qu'à hauteur du tiers de cette somme, il sollicite donc la commune de Trégunc et le Conseil Général pour financer les deux tiers restants. (1 800,00 € chacun)

En contrepartie, Trégunc Aviron ne sollicitera auprès de la ville de Trégunc aucune subvention de fonctionnement durant 3 ans. (pour information, l'association aurait bénéficié d'environ 600,00 € de subvention de fonctionnement cette année).

Une convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération définit les termes de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 1 800 € au profit de TREGUNC AVIRON.

COMPTE RENDU

Madame LE GAC précise qu'il y avait une demande de subvention pour la maison de retraite de Concarneau. Les crédits sont prévus au budget mais le dossier n'était pas prêt à être présenté au Conseil Municipal. Une délibération interviendra en cours d'année.

7 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

DELIBERATION (23/03/21)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 100 000 € au profit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

8 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE A L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

DELIBERATION (23/03/22)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme fait apparaître la nécessité de verser une subvention d'équilibre de 26 500 €. Le montant réellement versé est ajusté chaque année en fonction des besoins de financement du budget de l'Office.

Pour mémoire, le montant réellement versée pour 2011 a été de 9 616,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 26 500 € au profit de l'office municipal de tourisme.

9 – TARIFS DES PORTS 2012

9.1 – PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION (23/03/23)

Monsieur Le Maire présente les tarifs du port de Trévignon 2012 tels que ci-dessous :

MOUILLAGES	TARIFS 2012 HT	TARIFS 2012 TTC
PARTICULIERS		
- de 4 mètres	182,54 €	218 €
De 4 à 4,99 m	237,40 €	284 €
De 5 à 5,99 m	295,67 €	354 €
De 6 à 6,30 m	244,57 €	403 €
Journée	5,15 €	6 €
Râtelier à prame	8,57 €	10 €

PROFESSIONNELS	TARIFS 2012 HT
- de 5 mètres	259 €
De 5 à 5,99 m	286 €
De 6 à 7,99 m	327 €
De 8 à 9,99 m	353 €
10 mètres et +	390 €
Halle à marée (annuel)	686 €
Halle à marée (mensuel)	57 €
Annexe bateau de pêche	17 €

Mensuel	Un tiers du tarif annuel + prorata éventuel
Remise titulaire	Un tiers des droits perçus au titulaire du mouillage

Mise à l'eau des embarcations légères	69 €
	7 €
	15 €

Occupation illicite d'un mouillage	20 € la journée
---	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les tarifs 2012 pour le port de Trévignon.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

9.2 – PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION (23/03/24)

Monsieur Le Maire présente les tarifs du port de Pouldohan/Pors Bregin 2012 tels que ci-dessous :

PORS BREIGN		
Mouillages	TARIFS 2012 HT	TARIFS 2012 TTC
- de 4 mètres	147,99 €	177 €
De 4 à 4,99 m	195,65 €	234 €
De 5 à 5,99 m	241,64 €	289 €
6 m et +	293,48 €	351 €
Ecoles/associations	195,65 €	234 €
Journée	4,18 €	5 €

ANSE DE POULDOHAN		
Mouillages	TARIFS 2012 HT	TARIFS 2012 TTC
Zones A et B	173,91 €	208 €
Zone C (1 à 26)	170,57 €	204 €
Zone C (31 à 65)	151,34 €	181 €
Zone D	125,42 €	150 €
Zone E	89,46 €	107 €
Zone F	122,91 €	147 €
Hivernage titulaire	20,90 €	25 €
Hivernage non titulaire	82,78 €	99 €
Journée	4,18 €	5 €

Mensuel	Un tiers du tarif annuel + prorata éventuel
Remise titulaire	Un tiers des droits perçus au titulaire du mouillage

	tarifs 2012 HT	tarifs 2012 TTC
Râtelier à prame	7,52 €	9 €
Mise à l'eau des embarcations légères		69 €
		7 €
		15 €

Occupation illicite d'un mouillage	20 € la journée
---	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve les tarifs 2012 pour le port de Pouldohan/Pors Breign.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

10 – TARIF DE LA BIBLIOTHEQUE

DELIBERATION (23/03/25)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un tarif réduit d'un montant de 5,50 € pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce tarif de 5,50 € pour l'abonnement des demandeurs d'emploi.

11 – VOTE DES BUDGETS 2012

11.1 – DU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION (23/03/26)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif de la Ville de Trégunc qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Fonctionnement :	6 721 404,00 €
Investissement :	6 076 657,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, par 23 voix, le budget primitif de la ville pour 2012.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire précise que depuis 2007 la capacité d'autofinancement de la commune augmente et que son désendettement progresse puisqu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt depuis plusieurs années. Cela permet d'envisager des investissements importants, pour un montant de 3 257 000 € avec notamment l'accueil de loisirs sans hébergement, la salle de combat, le changement du revêtement de sol de la halle des sports et le programme de voirie.

L'importance des fonds propres permet la mise en place de cette politique sans recours excessif à l'emprunt. Si 1 600 000 € d'emprunt sont inscrits en recettes, cela ne représente que 600 000 € de plus que le montant d'emprunt inscrit au Budget Primitif 2011.

Monsieur NAVINER s'interroge sur les recettes de fonctionnement exceptionnelles. Pour un réalisé de 15 000 € en 2011, seuls 1 000 € sont inscrits cette année.

Madame LE GUILLOU s'interroge sur les frais d'études qui sont en augmentation et elle demande quels projets sont concernés.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a là une étude complémentaire pour le Plan Local d'Urbanisme : évaluation environnementale, étude pour la réalisation d'un rond point à Kermao et enfin une étude de circulation et d'aménagement du centre bourg.

Monsieur GENTIN fait remarquer: de manière générale, que les nouveaux équipements publics représentent un coût qui paraît disproportionné par rapport aux besoins de la commune. Il indique que ce n'est pas parce qu'on a la possibilité financière qu'il ne faut pas modérer les dépenses et s'engager dans des dépenses modestes.

Monsieur Le Maire répond que les équipements passés et futurs lui paraissent proportionnés aux besoins d'une commune de 8 000 habitants et sont tout à fait comparables à ce qui est fait dans les villes semblables. Un certain nombre de communes de même importance viennent d'ailleurs visiter nos installations car elles s'intéressent à nos projets et envisagent d'en développer à leur tour.

Si dans un contexte politique difficile on arrête d'investir, on entre dans une spirale de déflation qui est grave pour le pays. Si aujourd'hui on n'entretient pas l'activité en soutenant l'emploi on entrera dans une situation comme celle de la Grèce.

Monsieur NAVINER ajoute qu'une commune qui n'investit plus est une commune qui se meure et il n'a pas envie de voir Trégunc devenir une commune de résidents secondaires. Il précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts locaux depuis 4 ans.

Monsieur GENTIN précise qu'il n'a pas parlé des impôts locaux. Il indique qu'il faisait plutôt référence au contexte économique. Il ne faut pas se borner à terminer l'exercice mais voir un peu plus loin. Il espère que Monsieur Le Maire a raison et qu'il n'y aura pas à le regretter. Quant à dire que l'investissement public peut suppléer l'investissement privé, les économistes sont partagés sur ce plan.

Madame BOITTIN-BARDOT précise que les demandes auxquelles on répond aujourd'hui sont des demandes qui sont en suspend depuis longtemps.

Monsieur GENTIN réplique qu'il ne discute pas de l'intérêt des projets mais insiste sur la nécessité de la modestie de la dépense.

Monsieur Le Maire souligne qu'il y a de la modestie dans les dépenses de fonctionnement.

Madame LE GUILLOU constate que les analyses des eaux de baignade sont en baisse.

Monsieur Le Maire répond que des analyses ponctuelles qui ont été effectuées en 2011 ne seront pas reconduites.

11.2 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION (23/03/27)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif du service de l'assainissement pour l'année 2012 qui s'équilibre en fonctionnement et dont la section d'investissement est votée en suréquilibre conformément à l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Exploitation : en dépenses et en recettes : 369 500 ,00 €

Investissement :	en dépenses :	568 991,08 €
	en recettes :	1 4 67 084,87 €
soit un excédent de 898 093,79 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte le budget du service de l'assainissement pour 2012.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur NAVINER demande pourquoi au chapitre 10, il y a une augmentation de 100 000 €.

Monsieur Le Maire lui répond que cela correspond à l'excédent de l'année précédente.

11.3 - BUDGET DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION (23/03/28)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif du Port de TREVIGNON pour l'année 2012 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Exploitation :	60 870,00 €
Investissement :	64 533,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve le budget du port de Trévignon pour 2012.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire souligne l'importance de l'emprunt à réaliser pour faire les travaux prévus, ce qui entraînerait de fait une augmentation très importante des tarifs des mouillages. Le Conseil Portuaire sera amené à se prononcer sur le choix des travaux à exécuter.

11.4 - BUDGET DU PORT DE POULDOHAN/PORS BREIGN

DELIBERATION (23/03/29)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le projet de budget primitif du Port de POULDOHAN/PORS BREIGN pour l'année 2011 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Exploitation :	46 020,00 €
Investissement :	41 334,56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, approuve le budget du port de Pouldohan/Pors Breign pour 2012.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

12 – RAPPORT SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS 2011

DELIBERATION (23/03/30)

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article 133 des Marchés Publics, le Conseil Municipal est appelé à connaître au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Ce rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur l'exécution des marchés publics pour l'année 2011.

COMPTE RENDU

Monsieur ROBIN demande à quoi correspond le marché de service de locations : lot 6 infructueux.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'une location de machine.

Monsieur NIVEZ en profite pour demander ce qu'est une épareuse.

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'une machine pour tondre les talus et bordures de routes.

13 – REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA PARTIE SUD DE LA TOITURE DE LA MAISON DE LA MER

DELIBERATION (23/03/31)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose qu'à la demande de la commune, et compte tenu des compétences exercées par le SDEF au titre des énergies renouvelables, le SDEF a réalisé une pré-étude pour étudier la possibilité de profiter de la réfection de la toiture en mauvais état pour poser des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture, soit environ 390 m². A la suite du moratoire décrété par le gouvernement sur les tarifs de rachat des énergies renouvelables, notamment les énergies photovoltaïques, et de la publication des nouveaux décrets fixant les tarifs de rachat à 21,37 c€/kWh pour le type d'installation prévu sur la maison de la mer, la pré-étude démontre que le projet ne peut être financièrement équilibré avec ce nouveau tarif. La Commune doit prendre à sa charge le coût de rénovation de la toiture pour que le projet puisse être réalisé.

Il est proposé que la Commune signe une convention d'occupation temporaire du domaine public afin d'acter le partenariat avec le SDEF sur ce projet et valider les éléments techniques du partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la réalisation de la centrale au SDEF et autorise le Maire à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

COMPTE RENDU

Monsieur DION précise qu'il est d'accord sur le fond mais trouve que l'article 5 est mal rédigé car la charge n'est pas totale et concerne uniquement la maîtrise d'ouvrage et non le financement.

Il trouve également que certaines clauses léonines et non équilibrées notamment l'article 6. dernier paragraphe et le 14,1 : pas d'indemnité à la commune en cas de résiliation par le SDEF. A partir du moment où c'est non rentable, le SDEF pourra résilier la convention.

Monsieur Le Maire précise que si à l'avenir le coût devenait trop lourd, le SDEF pourra renoncer au projet.

Concernant la dépose du fibrociment, Madame LE GUILLOU demande si c'est à la charge de la commune

Monsieur Le Maire lui répond par l'affirmative.

En résumé, la toiture de la maison de la mer était à changer. La commune change le toit et le SDEF pose des panneaux photovoltaïques et verse à la commune un loyer et une partie de la recette de vente d'énergie.

Monsieur QUEMERE demande s'il n'était pas pertinent de doubler la surface de toiture en faisant un toit monopente.

Monsieur Le Maire indique que cela impliquerait des travaux de charpente conséquents.

14 – RAPPORT ANNUEL 2011 DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE

DELIBERATION (23/03/32)

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, rappelle que l'article 46 de la Loi Handicap du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit l'instauration d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus (article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). Conformément aux dispositions de la loi de 2005, la Ville de TREGUNC a créé sa commission le 20 novembre 2006.

La Commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

COMPTE RENDU

Monsieur Le Maire indique que les estimatifs de mise en accessibilité paraissent sous évalués notamment pour la mairie.

Monsieur LE THOER souligne que la Poste n'a pas été prise en compte.

Monsieur Le Maire répond que la Poste n'appartient pas à la commune. Lors de l'étude de l'accessibilité mairie, la question d'une accessibilité commune sera étudiée.

15 – PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – RISQUE PREVOYANCE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION

DELIBERATION (23/03/33)

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 25 janvier 2012 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu l'exposé de l'adjointe au Maire,

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le CDG, afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2012

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Et

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2013.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1 – Question de Madame BENARD

Monsieur Le Maire fait un rappel de la situation :

La commune connaît un déficit de logements sociaux au titre de l'art 55 de la loi SRU. Nous sommes à moins de 4 %. Dans la production future de logements il devra y avoir 20% de logements sociaux. La loi dit également la nécessité d'implanter les logements sociaux à proximité des services et transports. D'autre part, à travers les textes qui figureront dans le SCOT, 25 % des futurs logements devront être construits en réinvestissement urbain. Il s'agit d'utiliser les espaces disponibles dans la ville avant de l'étendre.

Si la commune ne répond pas aux objectifs de la loi SRU, elle devra payer des pénalités. La commune recherche donc des opportunités. 14 logements seront construits à proximité du bourg par l'OPAC, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne porte « le garage Donnass » pour implanter une dizaine de logements sociaux.

Nous avons appris qu'un terrain de 2 500 m² était en vente dans l'impasse Saint-Marc.

Mais ce terrain a une servitude de passage par l'impasse Gragine qui ne peut pas accueillir de trafic. La seule solution était donc un désenclavement par l'impasse Saint-Marc.

Aujourd'hui la voie de l'impasse n'appartient pas aux colotis mais aux héritiers du lotisseur.

Les riverains du lotissement se sont donc rendu compte que leur rue ne leur appartenait pas.

Les riverains n'arrivent d'autre part pas à s'entendre sur les travaux de rénovation.

Une réunion avec les riverains a donc été organisée afin de présenter le projet de logements. La rénovation de la voirie serait mise en œuvre par la commune si la voie devenait publique.

Si les riverains donnent un accord, un projet complet sera présenté au Conseil Municipal. S'ils sont en désaccord, le projet ne verra pas le jour.

Madame BENARD demande s'il n'y aura pas un problème d'augmentation de trafic.

Monsieur Le Maire indique qu'il y aura évidemment une augmentation qui a été présentée de manière très claire aux riverains.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Monsieur Le Maire rappelle qu'à la demande d'associations qui s'interrogent sur la quantité des ondes et leur risque, la Commune a fait réaliser des mesures d'ondes sur les antennes. Toutes ces mesures montrent que les émetteurs émettent nettement en dessous des seuils autorisés. Quant à savoir si les opérateurs ont des assurances, Monsieur Le Maire pense qu'ils en ont certainement. Les mesures ont été transmises à l'association qui en a fait la demande.

Fait à TREGUNC, le 27 mars 2012
LE MAIRE,
Jean-Claude SACRÉ

23/03/01	Comptes de gestion 2011 – budget principal
23/03/02	Comptes de gestion 2011 – budget du service de l'assainissement
23/03/03	Comptes de gestion 2011 – budget du port de Trévignon
23/03/04	Comptes de gestion 2011 – budget du port de Pouldohan / Pors-Breign
23/03/05	Comptes administratifs 2011 du budget principal
23/03/06	Comptes administratifs 2011 du budget du service de l'assainissement
23/03/07	Comptes administratifs 2011 du budget du port de Trévignon
23/03/08	Comptes administratifs 2011 du budget du port de Pouldohan
23/03/09	Affectation des résultats 2011- budget principal
23/03/10	Affectation des résultats 2011- budget du service de l'assainissement
23/03/11	Affectation des résultats 2011- budget du port de Trévignon
23/03/12	Affectation des résultats 2011- budget du port de Pouldohan / Pors-Breign
23/03/13	Vote des taux d'imposition
23/03/14	Montant de la part communale de la redevance d'assainissement
23/03/15	Subvention à la MJC
23/03/16	Subvention à l'association « les Petits Moussaillons »
23/03/17	Subventions aux autres associations non conventionnées
23/03/18	Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge
23/03/19	Subvention exceptionnelle à TREGUNC VOILES
23/03/20	Subvention exceptionnelle à TREGUNC AVIRON
23/03/21	Versement d'une subvention au CCAS
23/03/22	Versement d'une subvention d'équilibre à l'office municipal de tourisme
23/03/23	Tarifs du port de Trévignon
23/03/24	Tarifs du port de Pouldohan / Pors-Breign
23/03/25	Tarif bibliothèque
23/03/26	Vote du budget principal 2012
23/03/27	Vote du budget du service de l'assainissement 2012
23/03/28	Vote du budget du port de Trévignon
23/03/29	Vote du budget du port de Pouldohan / Pors-Breign
23/03/30	Rapport sur l'exécution des marchés publics 2011
23/03/31	Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la partie sud de la toiture de la maison de la mer
23/03/32	Rapport annuel 2011 de la commission d'accessibilité
23/03/33	Personnel communal – protection sociale complémentaire des agents – risque prévoyance – mandat au centre de gestion du Finistère pour une procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2012

		Signature
SACRÉ Jean-Claude		
SCAER JANNEZ Régine	Absente	
BELLECC Olivier		
RIVIERE Marie-Pierre		
TANGUY Michel		
LE GAC Muriel		
NAVINER Patrice		
BOITTIN-BARDOT Elisabeth		
DERVOUT Dominique		
BORDENAVE Stéphanie		
DION Michel		
ORVOEN Véronique		
HEMON Franck		
DROAL Nelly		
NERRIEC Yvan		
FLOCH ROUDAUT Rachel		
NIVEZ Jean-Paul		
JAFFREZIC Christiane	Absente	
QUEMERE Marcel		
JOLLIVET Patricia		
LE TEXIER Nathalie		
ROBIN Yves		
VOISIN Valérie		
BENARD Yolande		
GENTIN Hervé		
LE GUILLOU Marthe		
LE THOER André		
LANCIEN Peggy	Absente	
CANTIE René		

